



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20210315-BUR-AG-21-018-DE
Date de télétransmission : 17/03/2021
Date de réception préfecture : 17/03/2021

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 15 mars 2021

DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Plan de financement du projet d'acquisition de la flotte de vélos à assistance électrique pour le nouveau service communautaire de location longue durée

L'an deux mille vingt et un, le 15 mars à 16h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS :

Louis POZZO DI BORGO, Leslie PELLEGRINI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Pierre SAVELLI, Guy ARMANET, Gérard ROMITI, Jean-Jacques PADOVANI

POUVOIRS :

Serge LINALE à Gérard ROMITI

ABSENTS :

Emmanuelle de GENTILI, Marie-Hélène PADOVANI, Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 8

Pour : 8

Contre :-

Abstention :-

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Plan de financement du projet d'acquisition de la flotte de vélos à assistance électrique pour le nouveau service communautaire de location longue durée

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 25 janvier 2021 approuvant le projet de rapport de principe de renouvellement de la DSP transport, et ainsi l'adossé à la prochaine Concession de Service Public de gestion et d'exploitation du réseau de transports collectifs de voyageurs, qui prendra effet le 1^{er} janvier 2022, un service de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE) ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia doit procéder à l'acquisition de 100 vélos à assistance électrique pour son futur service de location longue durée ;

Considérant l'appel à projets 2021 de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et sa priorité thématique relative au « développement d'infrastructures en faveur de la mobilité », ainsi que la mobilisation de fonds du plan de relance pour les projets relatifs à la transition écologique dont le développement de nouvelles solutions de transport ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

- Le projet d'acquisition de la flotte de vélos à assistance électrique pour le nouveau service communautaire de location longue durée ;
- Le plan de financement de ce projet, comme suit :

Dépenses en € HT 175 000 €

Recettes	Etat	80,00%	140 000€
	Autofinancement CAB	20,00%	35 000€

Bureau du 15 mars 2021

OBJET : Plan de financement du projet d'acquisition de la flotte de vélos à assistance électrique pour le nouveau service communautaire de location longue durée

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO

